



Redynamisation des cadres de concertation PTF Niveau Réunion Mensuelle - Mandats du GEC et du GA

I. Contexte

Dans la poursuite d'une organisation toujours plus efficace du Groupe des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) comprenant le Collectif des PTF et les Groupes Thématiques (GT), la Retraite Annuelle 2014 des PTF a inscrit cette thématique qui se situe dans la droite ligne des réflexions antérieures.

- La réunion mensuelle de mai 2011 a validé la proposition, dans un souci d'équilibre entre et multilatéraux, concernant la composition de la Troïka désormais composée en permanence de deux PTF bilatéraux et d'un PTF multilatéral
- En rappel est utile de noter que ces réflexions ont d'abord porté sur la Troïka et ont abouti aux et d'un PTF multilatéral. Concernant les agences du changements suivants : Système des Nations Unies, seule l'agence qui assure la coordination du Système peut être membre de la Troïka et donc être Chef de file des PTF ;
- La réunion mensuelle extraordinaire de juillet 2013 a validé la proposition d'élargissement de la Troïka à la Minusma devenant ainsi la Troïka Elargie.

Concernant le fonctionnement de la Réunion Mensuelle des propositions d'amélioration avaient été faites lors de sa session de septembre 2012, mais elles n'ont pas connu de mise en œuvre.

La Retraite Annuelle 2014 était donc une opportunité pour revenir sur cette question d'amélioration du fonctionnement de la Réunion Mensuelle et des décisions ont été prises que la présente note explicite afin de faciliter la mise en œuvre. Le niveau des Groupes thématiques fera l'objet d'une note propre.

II. Constat

Ce cadre de concertation (la Réunion Mensuelle) composé –en principe- des ambassadeurs, chefs de coopération, chefs d'agences connaît un essoufflement. Les constats qui peuvent être faits sont, entre autres : le peu de décisions qui y sont prises, la présence de plus en plus faible des ambassadeurs, l'hétérogénéité des profils, la prise de parole pas suffisamment participative, le faible lien avec les GT, les brefs délais dans la transmission des documents.

III. Propositions Le Collectif des PTF est scindé en deux instances complémentaires :

i) Le Groupe Exécutif de Coopération (GEC) :

Le format : il s'agit de réunions formelles avec un ordre du jour préalablement proposé en cohérence avec les objectifs¹ de la réunion mensuelle.

La périodicité : elle est mensuelle et a lieu tous les 2^{èmes} mercredis du mois. Selon le besoin des réunions extraordinaires peuvent être convoquées.

1

Les participants : cette instance est celle des chefs et des directeurs d'agences de coopération bilatérale, des représentants résidents et des chefs d'agences de coopération multilatérale. Chaque institution ou pays doit être représenté par le titulaire dans les fonctions ci-dessus désignées qui peut se faire seconder par une autre personne, cette même personne ayant mandat de décider en cas d'absence du titulaire ;

Au final, quel que soit la configuration institutionnelle de coopération du pays ou de l'agence, la représentation ne doit pas excéder deux personnes (titulaire et suppléant). Toutefois concernant les agences du SNU et en cohérence avec le principe selon lequel seule l'agence qui assure sa coordination peut être membre de la Troïka élargie, il est souhaitable que sa participation s'inscrive dans l'esprit de la réforme « One UN » ;

La liste de distribution invitant à cette réunion doit être établie en cohérence avec ce qui précède.

La présidence : elle est assurée par le chef de File assisté des autres membres de la Troïka élargie dont la composition est cohérente avec la configuration de la participation décrite ci-dessus ;

La suppléance dans le cadre du fonctionnement de la Troïka élargie est horizontale, en cas d'absence du Chef de File PTF de l'année en cours, le Chef de File PTF sortant (de l'année précédente) assure l'intérim (rappel).

L'agenda : cette instance traite : i) des thématiques et enjeux relatifs aux politiques de développement (« Policy dialogue ») (ex : politiques macroéconomiques et réformes des finances publiques, politiques sectorielles santé, éducation et thématiques transversales (environnement, genre...)) ; ii) des questions liées à l'efficacité du développement et à la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers (agendas internationaux). Elle traite également du mode organisationnel des PTF et de ses interactions avec les autres acteurs.

Le Secrétariat : il est assuré par le Pool Technique. ii)

Le Groupe des Ambassadeurs (GA)

Le format : il s'agit de réunions formelles demandées par le Groupe Exécutif de Coopération afin que le Groupe des Ambassadeurs donne des orientations, fasse des arbitrages et décide sur des problématiques précises. Cette rencontre dispose donc d'un ordre du jour sur lequel elle est invitée à se prononcer.

Le Groupe des Ambassadeurs peut également fonctionner par auto-saisine sur des thématiques qu'il juge pertinent et communiquer ses conclusions au Groupe Exécutif de Coopération ;

La périodicité : selon les besoins. Toutefois il faut veiller à adopter une approche pragmatique afin de ne pas multiplier les rencontres

Les participants : cette instance est composée par les ambassadeurs, les représentants résidents des agences multilatérales² et pour le SNU par le représentant résident de l'agence qui assure sa coordination. Chaque institution ou pays est représenté d'office par son premier responsable et

²_____ Cette catégorie est la seule qui appartient aux deux instances, ses membres ont rang d'ambassadeur et dans la pratique participent activement aux réunions mensuelles

Peut se faire seconder par une autre et même personne ayant mandat de décider en cas d'absence du titulaire et/ou par une personne ayant des compétences en lien avec les thématiques traitées.

La liste de distribution invitant à cette réunion doit être établie en cohérence avec ce qui précède.

La présidence : elle est assurée par la Troïka élargie dont la composition est cohérente, c'est-à-dire le niveau politique, avec la configuration de la participation décrite ci-dessus ;

En assurant la présidence de l'une et l'autre instance et en respectant le parallélisme de formes pour chaque instance, la Troïka constitue la passerelle entre les deux ;

La Troïka élargie –niveau politique- est l'interface PTF dans le cadre du dialogue régulier avec le PM tandis que les coordonnateurs –niveau politique également- sont les interfaces des ministres sectoriels respectifs.

L'agenda : cette instance, dans une perspective de complémentarité avec le Groupe Exécutif de Coopération, traite du dialogue politique dans ses dimensions stratégiques et sensibles, notamment les questions de droits humains, de démocratie, de réconciliation nationale, d'Etat de droit, de sécurité, ou de tout autre thématique soumise à elle par le Groupe Exécutif de Coopération.

Le Secrétariat : il est assuré par le Pool Technique.

Liens avec les Groupes Thématiques : quel que soit l'instance considérée, il peut être fait appel à un groupe thématique pour qu'il expose autour des enjeux et préoccupations sectoriels afin de solliciter l'appui de l'instance.

Le Groupe des PTF : de ce qui précède le Groupe des PTF ou Collectif des PTF est désormais composé de la Troïka élargie, du GEC, du GA, des GT et Sous-Groupes Thématiq